



Role et devoir d'un expert

Par **decluseaux**, le **22/11/2009** à **10:37**

Bonjour,
je voudrais connaître : le rôle, les obligations, les droits et pouvoirs d'un expert mandaté par une assurance pour un dégât des eaux;

plus précisément:

doit-il constater une fuite?

doit-il donner ou apporter une solution technique de réparation?

sa responsabilité peut-elle être mise en cause s'il a accepté une réparation ne solutionnant pas le problème?

merci

Par **aie mac**, le **22/11/2009** à **11:35**

bonjour

la mission principale d'un expert est la vérification de la cause et le chiffrage des dommages, correspondant pour l'assureur à la validation ou pas de la garantie et l'engagement financier en découlant..

il n'a strictement aucune mission de conception ou de validation d'un processus réparatoire, qui restent de la responsabilité de l'assuré.